

SIG : le mouvement perpétuel ... au ralenti ?

La Commission aurait-elle enfin trouvé la réponse à un problème de mécanique jugé jusque là insoluble : comment créer le mouvement perpétuel ?

Depuis quinze ans, les services d'intérêt général ont fait l'objet de débats importants. Ils ont abouti à ce que toutes les institutions, Commission, Parlement et Conseil, considèrent les SIG comme une question majeure pour la construction européenne, le marché intérieur, la Stratégie de Lisbonne. Les SIG sont reconnus par tous comme un facteur de citoyenneté, comme un élément essentiel du modèle social européen et de la civilisation européenne, comme contribuant à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union et comme facteurs de développement durable.

"Alors, ne serait-il pas temps de reconnaître cette importance dans le droit positif européen et d'adopter des textes législatifs fixant des règles claires, stables et adaptées pour leur définition, leur financement, leur fonctionnement et leur évaluation ?" demandera un citoyen plein de bon sens.

Eh bien non, c'est tellement important qu'il est urgent d'attendre a, en substance, annoncé la Commission, le 19 avril dernier lors du séminaire organisé conjointement par le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité des régions (CdR). En effet, alors que, dans son Livre blanc de 2004 sur les SIG en Europe elle annonçait qu'elle établirait avant fin 2005 un rapport sur la faisabilité d'une directive-cadre conformément à l'article III-122 du projet de Traité constitutionnel, après les référendums négatifs sur le traité constitutionnel en France et aux Pays-Bas, en mai/juin 2005, elle décidait d'attendre l'avis du Parlement européen sur le Livre blanc pour agir. Celui-ci se prononçait, en septembre 2006, pour une législation adaptée et dans son discours devant le Parlement à cette occasion, M. Barroso précisait que la communication serait publiée avant la fin de l'année. Or, à ce jour, il semblerait que la Commission envisage d'intégrer les SIG dans le rapport final sur le Marché du XXI^{ème} siècle attendu à l'automne prochain (voir ci-après).

Aura-t-on ainsi, en 2007, dans un mouvement perpétuel ... au ralenti, le début d'un nouveau cycle communication de la Commission/avis du P.E, du CESE et du CdR, sans textes transversaux au bout du cycle ? Pourtant en 1996 la première communication de la Commission sur les SIG avait été suivie par l'article 16 dans le Traité d'Amsterdam de 1997 ; en 2000, la seconde communication et l'avis du P.E avaient été suivis par l'article 36 de la Charte des droits fondamentaux ; le Livre vert de 2003 avait été suivi par l'article III-122 du projet de Traité constitutionnel ; mais le Livre blanc de 2004 l'avis du P.E. et ceux du CESE et du CdR n'ont eu jusqu'ici aucun débouché.

Peut-on rester ainsi à attendre, alors que, en particulier au plan sectoriel :

1. Le secteur électrique va être totalement ouvert à la concurrence le 1^{er} juillet prochain : déjà les prix ne cessent d'augmenter, le secteur est bousculé par des OPA, amicales ou hostiles, .../...

SIG: perpetual motion... at slow pace?

Has the Commission, finally, found the solution to the mechanics problem hitherto unsolved: how to create perpetual motion?

For fifteen years now, services of general interest have been the centre of numerous debates. These debates have lead to a situation where all institutions, the Commission, the Parliament and the Council, regard SGI as a key issue for the European construction, the internal market and the Strategy of Lisbon. SGI are recognised by all as being a citizenship factor, as an essential element of the European social model and European civilisation, as contributing to the economic, social and territorial cohesion of the Union and as a factor for sustainable development.

"Thus, is it not time to acknowledge this importance in the European substantive law and to adopt legislative texts setting clear, stable and adapted rules for their definition, their operation, their financing and their evaluation?" a reasonable citizen would ask.

Well, not quite, this is so important that "it is urgent to wait" was, in essence, the Commission's reply on 19th April during the seminar co-organized by the European Economic and Social Committee (EESC) and the Committee of Regions (CoR). Indeed, whereas, in its 2004 White Paper on SGI in Europe, the Commission announced that it would prepare, by end 2005, a report on the feasibility of a framework directive in accordance with article III-122 of the constitutional treaty draft, after the negative outcome of referendums on the constitutional treaty in France and the Netherlands, May/June 2005, it decided to wait for the European Parliament's opinion on the White Paper before acting. In September 2006, the Parliament called for an adapted legislation and, in his speech before the Parliament on this occasion, Mr. Barroso specified that the communication would be published before the end of the year. Yet, to date, it would appear that the Commission plans to integrate SGI in the final report on the 21st century Market to be published in autumn (see below).

Thus, will there be, in 2007, in a perpetual motion... at slow pace, the beginning of a new cycle of communication of the Commission/opinion of the E.P., the EESC and the CoR, without cross cutting texts at the end of the cycle? Yet in 1996 the first communication by Commission on the SGI was followed by article 16 in the Treaty of Amsterdam of 1997; in 2000, the second communication and the E.P. opinion were followed by article 36 of the Charter of fundamental rights; the Green Paper of 2003 was followed by article III-122 of the constitutional treaty draft; but the White Paper of 2004, the opinion of the E.P. and those of the EESC and CoR have had, up till, now no follow up.

Can we thus remain waiting, whereas, particularly in the sectoral area:

1. The electricity sector is going to be completely opened to competition as from 1st July: already prices are continually rising, the sector is hustled by friendly or hostile takeover offers, .../...

et il se crée un marché oligopolistique qui favorise l'abus de position dominante et des ententes sans que la Commission semble s'en inquiéter. Les propositions qu'elle fait dans le cadre du paquet énergie du 10 janvier dernier, dont les orientations principales ont adopté par le Conseil de mars, poursuivent dans ce sens, ce qui suscite réactions et débats dans de nombreux Etats membres.

2. Les propositions sur le secteur postal maintiennent un service universel européen mais renvoient son financement au niveau national, ce qui le rend, de fait, quasi impossible.

3. Dans les transports, le règlement OSP pour les transports urbains et terrestres, progresse difficilement entre le Conseil et le P.E sur la possibilité de reconnaître la possibilité du *in house*. Le troisième paquet ferroviaire subit le même sort en ce qui concerne la question de la "péréquation" financière nationales entre lignes bénéficiaires et déficitaires.

4. La communication sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG) tarde, tant les points de vue des différents services concernés de la Commission divergent, sans oublier que la séparation SSIG/services de santé proposée par la Commission pose beaucoup de questions.

5. La Cour de Justice poursuit son travail, et se substitue au législateur dans les domaines où il est absent. Ainsi, petit à petit, elle définit la doctrine sur le *in house* (arrêt Teckal et suivants, par exemple), ou sur le financement des SIG (arrêt Altmark), même si le paquet Monti-Kroes est venu apporter certaines garanties, mais l'incertitude juridique n'en demeure pas moins grande.

Dans ces conditions, le besoin de textes législatifs transversaux est manifeste et les cinq projets d'encadrement législatifs présentés depuis décembre 2004 par le CdR, le PSE, le CELSIG, le CEEP et la CES en démontrent la faisabilité et la valeur ajoutée, ainsi que l'ont souligné les deux journées d'études organisées par le CELSIG et le CdR les 15 et 16 novembre 2006 (Résumé sur www.celsig.org). Pour faire avancer le dossier, la désignation d'un commissaire en charge des SIG au sein de la Commission, ainsi que le demande le CELSIG, aurait toute son utilité.

Le secrétariat du CELSIG
J-C. Boual, K. Varin, P. Bauby

Marché unique du 21^{ème} siècle

La Commission a présenté, le 21 février dernier, une communication (COM(2007)60 final) sur sa "vision" du marché unique du 21^{ème} siècle. Cinq axes d'action sont retenus pour en améliorer le fonctionnement : en direction des citoyens et des consommateurs ; en intégrant l'économie, en particulier par la création d'un marché du travail européen unique et le renforcement de l'intégration des industries de réseaux ; en développant la société de la connaissance ; par le respect de la réglementation européenne ; par la reconnaissance des aspects sociaux et environnementaux du marché unique. Faisant suite à la communication de mai 2006 de la Commission "Un projet pour les citoyens", un rapport final présentera à l'automne des propositions d'action concrètes et, aux dernières nouvelles, comportera une partie sur les SIG (voir ci-avant).

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0060f01.pdf

and an oligopolistic market is growing, encouraging the abuse of dominant position and commercial agreements, whilst the Commission just looks on. Proposals that the Commission is putting forward, within the framework of the 10th January energy package, whose principal orientations were adopted by the Council of March, continue in this direction and has prompted reactions and debates in many Member States.

2. Proposals on the postal sector conserve a European universal service but refers its financing at the national level, which, in effect, renders it quasi impossible.

3. As regards transports, progress on the PSO regulation for urban and terrestrial transports, is hindered by differences, between the Council and the E.P. on the possibility of the *in house*. The third railway package is undergoing a similar fate as regards the issue of national financial "balance" between profit making and overdrawn lines.

4. The publication of communication on social services of general interest (SSGI) drags on, due to strong divergence in views amongst various concerned services of the Commission, not forgetting that the SSGI/health services separation, suggested by the Commission raises a lot of concern.

5. The Court of Justice continues its work, and takes over the legislator's role in areas where the latter is absent. Thus, gradually, it is defining the doctrine on *in house* (Teckal case and others after it, for example), or on the financing of the SGI (Altmark case), even if the Monti-Kroes package brought about certain guarantees, the legal uncertainty remain, nonetheless, substantial.

Under such conditions, the need for cross-cutting legislative texts is clear and the five legislative framing projects presented since December 2004 by CoR, the PSE, the CELSIG, the CEEP and ETUC prove their feasibility and added value, as underlined it the two day workshop organised by the CELSIG and CoR on the 15th and 16th November, 2006 (Proceedings at www.celsig.org). In order to achieve progress in this issue, the designation of a Commissioner in charge of the SGI within the Commission, as requested by CELSIG, would underscore its usefulness.

The CELSIG secretariat
J-C. Boual, K. Varin, P. Bauby

Single market of the 21st century

On 21st February, the Commission presented a communication (COM (2007) 60 final) on its "vision" of the single market of the 21st century. Five axes of action were identified to improve its operation: towards citizens and consumers; by integrating the economy, in particular by the creation of a single European labour market and the reinforcement of the integration of network industries; by developing a knowledge society; by the observation of the European regulation; by the recognition of the social and environmental aspects of the single market. Following the Commission's communication of May 2006, "A project for citizens", a final report will, in autumn, present proposals for concrete actions and, according to the latest news will, in part, comprise the SGI (see above).

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/com/2007/com2007_0060en01.pdf

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, E-mail : <celsig@celsig.org> www.celsig.org Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Jeremiah Chiumia. Diffusé exclusivement par E-mail. *Distributed by E-mail exclusively*. Abonnement 1 an : 100 € *Subscription for 1 year: €100*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.